

La restauration des œuvres d'art

Ni remise à neuf, ni recherche de l'état d'origine de l'œuvre, la restauration s'apparente à une quête d'authenticité où la prudence est le maître mot.

Définition

La restauration consiste à intervenir directement sur les biens culturels endommagés ou détériorés, dans le but de prolonger leur existence, de faciliter leur lecture, tout en respectant l'intégrité de l'œuvre, démarche dans laquelle la prudence est le maître mot. L'une des difficultés est d'accepter et de conserver les traces du passé qui méritent de l'être.

La restauration exige donc de sérieuses compétences, elle doit être basée sur une déontologie stricte et un profond respect des œuvres à restaurer.

Restauration de peintures murales, Verteuil-sur-Charente



La conservation préventive

Parce que la restauration n'est pas un geste anodin, il convient de protéger les œuvres préalablement. C'est le rôle de la conservation préventive qui consiste à prévenir les risques de dégradation, à retarder la détérioration et à éviter la restauration des biens culturels. Les mesures conservatoires reposent sur le contrôle des facteurs externes d'altération et la garantie de conditions optimales de conservation.

Les principes éthiques de la restauration



Restauration d'un vitrail

La restauration doit être justifiée et limitée au strict nécessaire.

Ainsi, il est primordial de vérifier que l'œuvre est bien menacée ou altérée, qu'elle risque de disparaître ou de ne plus être compréhensible. Pour cela, on pratique un examen diagnostique préalable pour déterminer les matériaux constitutifs de l'œuvre et son état de conservation, identifier les altérations et leur étendue, évaluer les causes des dégradations et mesurer l'ampleur de l'intervention nécessaire à la préservation de l'œuvre.

L'une des règles éthiques en matière de restauration est la réversibilité des interventions. Ainsi les produits, matériaux et procédés utilisés ne doivent pas nuire à l'œuvre, ni à l'environnement ; ils doivent être compatibles avec les matériaux composant l'œuvre et doivent être réversibles.

D'autre part, si au cours de la restauration une restitution a été opérée, elle doit être décelable. L'ensemble de la restauration doit être parfaitement documenté.

Enfin pour garantir au mieux la pérennité de l'œuvre restaurée, il est nécessaire d'avoir mis préalablement en évidence les conditions ultérieures de conservation. Ainsi, si la restauration d'une œuvre a été occasionnée par l'état sanitaire du lieu de conservation, elle ne devra jamais être réintégrée dans celui-ci s'il n'a pas subi d'interventions garantissant la conservation et la sauvegarde de l'œuvre restaurée.



Tabernacle en cours de restauration

